

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE BRANCHEMENT DE CHANTIER

Identification: EDF-FOR-RAC-CHANTIER

Version: 1.0

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1.0	01/12/2015	Création	Néant

## Résumé :

Ce document permet de demander le raccordement d'un branchement de chantier à puissance limitée (TARIF BLEU inférieur ou égal à 36 kVA) ou à puissance surveillée (TARIF BLEU PLUS entre 36 et 180 kVA). Cette demande est obligatoirement remise à l'Agence EDF Entreprises Collectivités (AEC) située à Baie-Mahault Morne Bernard et accessible seulement aux professionnels. Le dossier de demande de raccordement permet à EDF d'effectuer l'étude de raccordement et d'établir une proposition de raccordement au demandeur. Le dimensionnement des ouvrages électriques sera déterminé sur la base des éléments déclarés par le demandeur. La proposition de raccordement (devis) qui découlera des informations communiquées deviendrait caduque si le descriptif du projet évoluait. Ce formulaire est disponible sur le site <http://guadeloupe.edf.com>.

## A : DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UNE DEMANDE DE BRANCHEMENT DE CHANTIER

Les documents suivants sont indispensables à l'instruction de votre dossier :

- Le présent document complété et signé par vos soins.
- Un plan de situation (échelle 1/25000<sup>ème</sup> ou 1/10000<sup>ème</sup>) avec la localisation du projet et l'identification des limites de la parcelle concernée.
- Un plan de masse de l'opération (échelle 1/200<sup>ème</sup> ou 1/500<sup>ème</sup>) avec l'emplacement souhaité précis du point de livraison (aval disjoncteur de branchement pour un TARIF BLEU, aval dispositif de sectionnement pour un TARIF BLEU PLUS).



## B : INTERVENANTS DU PROJET

### B1 : Demandeur du branchement de chantier

C'est le maître d'ouvrage du projet. Il est le destinataire de la proposition de raccordement, sauf s'il a mandaté un tiers.

Raison sociale ou Nom-Prénom : .....

N° de SIRET (si entreprise) : .....

N° et nom de voie : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Mél : .....

Interlocuteur (nom, prénom) : .....

Typologie Client :

Collectivité     Entreprise     Etat     Particulier     Professionnel

Adresse d'envoi de la proposition si différente de l'adresse ci-dessus :

N° et nom de voie : .....

Code postal : ..... Commune : .....

### B2 : Tiers habilité

Il s'agit d'un autre professionnel (installateur, promoteur, bureau d'étude...) ou d'un particulier.

**Le demandeur du raccordement a-t-il habilité un tiers ?**

Oui

Non

**Si non, le demandeur sera destinataire du devis et de la facture.**

Si oui, merci de renseigner les éléments suivants :

Le tiers dispose d'une autorisation (elle permet au tiers d'exprimer la demande de raccordement auprès d'EDF, de prendre connaissance des informations relatives au raccordement objet de cette autorisation). **Le devis et la facture seront envoyés au demandeur.**

Le tiers dispose d'un mandat (il permet d'habiliter un tiers pour agir au nom et pour le compte du demandeur. Dans ce cas, l'interlocuteur d'EDF est le mandataire). Dans le cadre de ce mandat, pour la construction décrite dans ce formulaire, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers habilité de :

signer en son nom et pour son compte la proposition de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du :

mandant (**Devis envoyé au Mandataire**).

mandataire (**Devis envoyé au Mandataire**).

procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au déplacement.  
**(Facture envoyée au Mandataire).**

*Une copie du mandat ou de l'autorisation doit être jointe à ce formulaire de demande de raccordement.*

Personne / Société habilitée : .....

Le cas échéant, représentée par M. ou Mme.....  
dûment habilité(e) à cet effet.

N° et nom de voie : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Mél : .....

Interlocuteur (nom, prénom) : .....

## **C : CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE**

Il est formellement interdit au client d'intervenir sur la partie branchement sous responsabilité EDF depuis les opérations de raccordement jusqu'à sa mise hors tension définitive par EDF.

L'installation électrique est placée sous la responsabilité du client. Elle doit être conforme aux prescriptions de sécurité. Une protection complémentaire à courant différentiel résiduel à 30 mA associée à une prise de terre doit notamment protéger tous les circuits terminaux.

Le client doit :

- assurer le maintien en conformité et en bon état de son installation pendant la durée d'utilisation du branchement provisoire.
- ne pas déplacer aucune partie du branchement par rapport à son emplacement initial.
- doit prévenir EDF en cas de constat de sa part d'anomalie survenant sur le branchement.

EDF peut refuser la mise en service s'il constate ou découvre fortuitement une anomalie sur l'installation électrique du client. Ce refus motivé est notifié par écrit et remis au client. Une copie est adressée au maire et éventuellement à l'inspection du travail et à l'ingénieur du contrôle électrique. Dans ce cas, il incombe au client de mettre en conformité son installation électrique, avant le raccordement par ses soins au disjoncteur (AGCP).

Le raccordement et le dé-raccordement d'un branchement provisoire (mise sous tension ou hors tension) sont effectués exclusivement sous la maîtrise d'ouvrage EDF.

L'ensemble du matériel nécessaire au raccordement des installations provisoires est fourni par le client (câble, coffret équipé...), à l'exception du compteur. Dans le cas où le client ne peut fournir ces matériels, EDF pourra lui proposer, selon disponibilité, de les lui louer.

Le matériel de branchement, fourni par le client, doit être conforme à la Norme NF C14-100 et en bon état.

Le coffret équipé doit avoir les propriétés de la classe II (double isolation ou sur-isolation à 4 kV) Le contact accidentel avec des pièces nues sous tension ne doit pas être possible porte ouverte (indice de protection minima IP2X).

Les capots de protection des appareils doivent être fermés. Le coffret (ou armoire) doit disposer de portes à fermeture efficace. Le domaine NF C14-100 doit être inviolable (scellé). Le disjoncteur de branchement, conforme à la norme NF C62-411 de type différentiel 500 mA de type S ne doit recevoir qu'un seul câble en sortie.

Toute anomalie constatée par EDF sur le matériel de branchement entraîne automatiquement un refus de raccordement.

## D : ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné.....qualité.....  
représentant de l'établissement.....  
Adresse.....

Demande à EDF Archipel Guadeloupe l'alimentation électrique temporaire de l'installation suivante :

- CHANTIER       FORAIN       AUTRES INSTALLATIONS  
 1<sup>ière</sup> ALIMENTATION       RENOUELEMENT ENGAGEMENT (3 mois maximum)

Au point de livraison suivant :

Ce raccordement est réalisé pour une durée de 6 mois renouvelable 3 mois.

- Pour une durée initiale courant du ..... Au .....  
 Renouvellement engagement du .....Au .....

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> alinéa 4 du décret N° 72.1120 du 14 décembre 1972 modifié :

J'atteste que ce raccordement, à caractère temporaire, est uniquement destiné à l'alimentation de mon installation décrite ci-dessus. Il ne saurait en aucun cas servir à d'autres fins et/ou à l'alimentation d'une installation électrique définitive, par exemple alimenter l'installation intérieure d'une habitation ou d'un local sans CONSUEL. Je reconnais qu'EDF pourra, sans préavis, effectuer la suspension de l'alimentation électrique du point de livraison en cas de manquement à cette interdiction, ainsi qu'à l'issue de la période fixée par le présent engagement.

Je m'engage à fournir et à installer, à l'endroit défini en concertation avec les services d'EDF, un coffret , une armoire ou un local technique maçonné, conforme aux prescriptions en vigueur, pour un besoin en puissance de :

- 3 à 36 kVa (TARIF BLEU) Puissance .....kVa     Mono     Tri  
 36 à 180 kVa (TARIF BLEU PLUS) Puissance .....kVa (Contrat Tarif Bleu Plus à souscrire avec EDF).

Je déclare en outre que le tableau de comptage est équipé d'un Appareil Général de Coupure :

- Disjoncteur différentiel 500 mA-Cas d'un TARIF BLEU (conforme à la Norme NF C62-411).  
 Disjoncteur non différentiel-Cas d'un TARIF BLEU (conforme à la Norme NF C62-412).  
 Appareil de sectionnement-Cas d'un TARIF BLEU PLUS (conforme à la norme NF C14-100).

Comme le rôle essentiel de cet appareil n'est pas d'assurer la protection des installations intérieures et des personnes, un dispositif de protection à courant résiduel assigné au plus égal à 30 mA doit être installé pour assurer la sécurité des utilisateurs, conformément à la norme NF C15-100. Si ce dispositif de protection à courant résiduel n'est pas situé immédiatement en aval de l'appareil de coupure générale, la liaison entre le coffret de branchement et cet appareil doit alors être réalisée en classe II et protégée mécaniquement.

J'atteste que les dispositions nécessaires pour assurer la protection des personnes et des biens ont été prises au niveau de mes installations intérieures, conformément aux règlements en vigueur. En conséquence, je dégage EDF de toute responsabilité pour tous dommages matériels et corporels causés directement ou indirectement par l'énergie électrique fournie en aval du point de livraison indiqué.

Fait à .....Le .....

Signature du demandeur précédée de la mention « Lu et Approuvé » : .....

### Cadre réservé à EDF Archipel Guadeloupe :

Facturation du raccordement provisoire (conformément au barème de raccordement en vigueur)	
Dossier N° .....	Référence ECLIDE : .....
<input type="checkbox"/> Longue durée (>28 jours) <input type="checkbox"/> Courte durée (≤28 jours)	€ HT
<input type="checkbox"/> Non fixe isolé <input type="checkbox"/> Non fixe semi-équipé isolé <input type="checkbox"/> Fixe isolé <input type="checkbox"/> Non fixe groupé	€ HT
<input type="checkbox"/> Non fixe semi-équipé groupé <input type="checkbox"/> Fixe groupé	€ HT
<input type="checkbox"/> Location coffret .....	€ HT
<input type="checkbox"/> Location compteur .....	€ HT
<input type="checkbox"/> Autre, à préciser .....	€ HT

## E : VALIDATION DES INFORMATIONS

EDF établira une proposition de raccordement à partir des éléments que vous avez indiqués dans ce formulaire.

Date : .....

Nom-Prénom du signataire : .....

Fonction : .....

Signature du demandeur ou du tiers habilité :

## F : COMMENT NOUS RETOURNER VOS DOCUMENTS ?

- Par courrier :

EDF – AEC  
ZA Morne Bernard  
97122 Baie-Mahault

- Par Mél : [edf-guadeloupe-entreprises-et-collectivites@edf.fr](mailto:edf-guadeloupe-entreprises-et-collectivites@edf.fr)
- Dans l'un de nos accueils physiques: **Baie-Mahault (Morne-Bernard)** \*\*, Pointe à Pitre (BERGEVIN), MILENIS-Abymes, Rivière-sens, Morne à l'eau, La Désirade, Grand-Bourg, Terre de Bas, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

\*\* cette agence possède un accueil physique dédié au raccordement.